

APPEL À PROJETS POUR UNE CRÉATION AUDIOVISUELLE

Infrastructures spatiales et territoires

I – Objet de la consultation

Cet appel à projets a pour but la création d'une œuvre audiovisuelle conçue à partir d'un corpus d'archives audiovisuelles du CNES, documentant la thématique *Infrastructures spatiales et territoires*, sur la base spatiale de Kourou en Guyane, de 1960 à 1979. Il s'agit d'interroger à travers les archives la façon dont les sociétés humaines se sont organisées pour élaborer, construire et implanter des infrastructures terrestres qui allaient leur permettre d'explorer, d'étudier et d'accéder à l'Espace.

Ce projet de création se déroulera de juin à septembre 2020 et s'achèvera par la production d'une œuvre audiovisuelle créée par l'artiste qui, après avoir été présentée lors des Journées européennes du patrimoine 2020, au sein d'une exposition plus large sur la thématique *Infrastructures spatiales et territoires*, rentrera dans la collection de l'Observatoire de l'Espace du CNES, conservée aux Abattoirs, Musée – Frac Occitanie Toulouse. L'objet de cette consultation est de choisir l'artiste qui réalisera l'œuvre audiovisuelle.

II – Le contexte de création

L'Observatoire de l'Espace, le laboratoire culturel du CNES, a pour vocation de bâtir au jour le jour des rapports nouveaux entre la culture et l'Espace. Il réaffirme, en 2020, son engagement dans la sphère culturelle, convaincu que l'aventure spatiale a été l'un des vecteurs de transformations culturelles majeures du XX^e siècle, et que le rêve spatial s'est révélé un puissant moteur pour alimenter les désirs de changement des humains.

Pour cela, il s'attache à analyser et montrer la place qu'occupe l'Espace dans notre histoire, nos représentations et notre imaginaire. Il met à disposition ses recherches sous forme de matériaux à destination des artistes afin qu'ils élaborent des créations inspirées par des notions liées aux problématiques spatiales telles que les mutations du corps, les télécommunications, ou encore l'indépendance et la souveraineté. À travers les différents processus d'appropriation que l'Observatoire de l'Espace invente, l'Espace devient un puissant embrayeur d'imaginaire et une source de nouveaux récits.

Dans cet appel, l'Observatoire de l'Espace du CNES propose aux artistes de s'intéresser à un corpus d'archives audiovisuelles témoignant de l'aventure spatiale française afin d'en extraire – à partir de concepts fédérateurs ou de résonances particulières – une dynamique, une esthétique ou une réflexion s'appuyant sur ce corpus d'archives. À l'heure où les sujets liés à l'aventure spatiale et où les imageries scientifiques s'imposent quotidiennement dans l'actualité, la réflexion engagée ici, sur la place et le sens de préoccupations spatiales dans un processus large de création, apparaît plus que jamais essentielle.

III – Une création à partir d'un corpus d'archives du CNES

Ce projet propose à l'artiste sélectionné de se plonger dans un corpus d'archives audiovisuelles, dont un extrait est présenté dans l'annexe. Cet extrait est accompagné d'un texte d'éclairage qui précise la thématique et alimente la réflexion sur ces images historiques.

L'artiste devra s'interroger sur les questions soulevées par la nature des infrastructures spatiales et leur définition, mais aussi les conditions particulières qui entourent leur construction, face aux populations environnantes qui ne participent pas directement à cette activité, ainsi que sur l'autarcie parfois requise, en contradiction apparente avec les moyens importants que nécessite la mise en œuvre des programmes spatiaux. Les archives audiovisuelles, en témoignant de la présence matérielle de sites parfois disparus ou reconfigurés, permettent de s'interroger sur la façon dont une nouvelle activité s'intègre peu à peu au sein des activités humaines existantes. L'artiste pourra porter un regard sur le design et l'esthétique que ce domaine aux objectifs spécifiques a fait émerger et aux modèles de travail sur lesquels il s'est appuyé. Il sera possible d'aborder également la circulation de ces représentations dans d'autres champs culturels tels que le cinéma, la bande dessinée ou la photographie. Avec ses moyens propres et à partir du corpus d'extraits d'archives audiovisuelles du CNES, l'artiste interrogera la capacité qu'ont les activités spatiales de produire des récits qui vont nourrir et demeurer actifs dans la mémoire collective.

IV – L'œuvre

L'œuvre audiovisuelle proposée par l'artiste répondra, éclairera, interprétera les archives du CNES et la thématique *Infrastructures spatiales et territoires* proposée par l'Observatoire de l'Espace du CNES. L'enjeu étant de déplacer l'angle d'observation de ces extraits d'archives, témoins de l'aventure spatiale du point de vue historique et scientifique, à celui de l'artiste afin de les éclairer d'un regard nouveau.

L'œuvre s'inscrira dans l'approche cognitive et l'écriture plastique de l'artiste sélectionné, révélant sa vision singulière et des partis pris esthétiques forts. Elle devra également être issue des phases de définitions et d'interaction qui mettront en regard les choix et positions de l'artiste et l'approche culturelle de l'Espace des équipes de l'Observatoire de l'Espace du CNES. Cette création doit utiliser majoritairement des extraits d'archives audiovisuelles du CNES. Les modalités de leur utilisation sont laissées à l'appréciation de chacun, dans le respect de l'intégrité des éléments. L'artiste reste libre d'alimenter sa création de ses propres sources (films, documents, sons, images), ces sources doivent impérativement être libres de droits.

L'œuvre est conçue dans un format numérique pouvant être diffusé sur écran ou en projection. La durée de la pièce n'est pas limitée mais elle devra au minimum être d'une dizaine de minutes.

L'artiste devra veiller à la compréhension de l'œuvre et de tout autre élément produit, par l'usage du français ou en effectuant les traductions nécessaires.

V – Moyens de documentation et de production

Le corpus d'archives audiovisuelles sur la thématique sera mis à disposition de l'artiste via un compte ouvert à son intention sur la vidéothèque du CNES. Toutes les démarches de récupérations des fichiers s'effectueront par ce biais. L'artiste travaillera à partir de fichiers de visionnage, téléchargés depuis son panier en ligne. Après finalisation du montage, l'artiste sollicitera la récupération des fichiers dans leurs formats originaux par time code, afin de produire le fichier master. L'artiste aura accès aux ressources archivistiques par voie numérique.

L'Observatoire de l'Espace du CNES accompagnera l'artiste retenu dans ses interrogations scientifiques et culturelles comme dans ses besoins de documentation complémentaire (photographies, archives audio et autres documents techniques) en relation avec sa pratique artistique.

L'Observatoire de l'Espace du CNES donnera accès à l'artiste à son centre de documentation (au siège du CNES à Paris) lui permettant de nourrir sa réflexion sur les problématiques liées à l'aventure spatiale.

Tous les déplacements sont au frais de l'artiste.

VI – Financement et acquisition de l'œuvre

La phase de sélection ne fait l'objet d'aucune rémunération. Un budget de 3500 € sera attribué à l'artiste sélectionné. 1500 € seront versés pour la production de l'œuvre et 2000 € pour l'acquisition de l'œuvre produite, la cession des droits patrimoniaux, se faisant quant à elle à titre gracieux. Cette dernière somme sera attribuée début septembre à la livraison de l'œuvre après acceptation définitive du projet par l'Observatoire de l'Espace du CNES.

L'œuvre audiovisuelle créée dans ce cadre est propriété de l'Observatoire de l'Espace du CNES. Elle est conservée par ses soins au sein de sa collection en dépôt aux Abattoirs, Musée – Frac Occitanie Toulouse. Tous éléments annexes à l'œuvre audiovisuelle qui viendraient le cas échéant l'accompagner au cœur de l'exposition resteront propriété de l'artiste et ne feront pas partie du dépôt. Les caractéristiques de l'œuvre finale seront présentées dans une fiche technique annexée à posteriori au contrat liant l'artiste et l'Observatoire de l'Espace du CNES.

Dans le cas où cette phase de travail n'aboutirait pas à des résultats significatifs dans les temps impartis, l'Observatoire de l'Espace du CNES se réserve le droit de ne pas exposer l'œuvre pour les Journées européennes du patrimoine 2020 et de ne pas l'inclure au sein de sa collection d'art contemporain.

VII – Propriété et précautions d’usages

L’œuvre s'appuie sur un corpus d’archives audiovisuelles du CNES dont les droits d’exploitation au regard du code de la propriété intellectuelle seront cédés gracieusement à l’artiste pour un usage non commercial et dans le périmètre d’usage défini dans le partenariat avec le CNES.

Il est à préciser que le CNES, ainsi que les personnes qui y sont rattachées et encore vivantes ne sauraient être désignées explicitement dans les créations proposées.

Par ailleurs, toute proposition à visée raciste ou pornographique, indépendamment de tout jugement sur la qualité de la création, ne pourra être acceptée en l’état. Cette exigence peut conduire à ce que la pièce proposée soit susceptible d’être refusée ou de provoquer des demandes de modifications.

L’artiste sélectionné s’engage à soumettre une création audiovisuelle libre de droits (vidéo, son et image) qui respecte les conditions juridiques et financières prévues ci-dessus. Il s’engage également à respecter le calendrier prévisionnel établi par l’Observatoire de l’Espace du CNES présenté ci-dessous.

VIII – Calendrier

- 27 mai : date limite de réception des projets
- Mi-juin : sélection de l’artiste lauréat par une commission artistique
- De juin à août : phase de création-production centrée sur le travail et les besoins de l’artiste. Elle s'articulera autour de deux rencontres au moins au CNES à Paris
- Le 7 septembre au plus tard : l’artiste s’engage à livrer son œuvre à l’Observatoire de l’Espace du CNES.
- 19-20 septembre : présentation de l’œuvre lors des Journées européennes du patrimoine au siège du CNES à Paris.

Tout au long du projet, l’artiste devra documenter le travail de recherche et la création de sa pièce (images, rencontres, documents, etc.) afin d'alimenter la communication autour du projet.

IX – Dossier de candidature

A/ Composition du dossier :

Pour être recevable, le dossier de candidature, rédigé en langue française, sera obligatoirement constitué des pièces suivantes, datées et signées par le candidat :

1/ **Le formulaire de candidature complété et signé** accompagné d'un résumé de la proposition de l'artiste.

2/ **Une note d'intention** (2 pages A4 maximum - caractère 10 pts minimum).

Dans la note d'intention, l'artiste doit présenter un projet de création qui témoigne d'un parti pris artistique fort et dont les ambitions esthétiques et intellectuelles se nourrissent de la thématique éclairée par la sélection d'archives proposées en annexe.

L'artiste évoque sa motivation pour le sujet et le matériau proposé ainsi que les modalités envisagées de leur utilisation : élément d'inspiration sous-jacent, utilisation de l'archive brute, utilisation d'extraits, transformation de l'image, du son, etc.

Il présente comment cette nouvelle création entre en résonance avec ses propres interrogations, dans le prolongement de sa recherche personnelle et en cohérence avec le projet. Il s'agit de signifier l'identité du travail afin que l'Observatoire de l'Espace puisse évaluer la direction du projet souhaitée par l'artiste.

3/ **Un dossier artistique** présentant une sélection de créations antérieures récentes avec un curriculum vitae actualisé. Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant le type d'œuvre, leur coût, la date de réalisation et le destinataire public ou privé (inclure tout visuel, liens vidéo ou sonore etc. permettant une meilleure compréhension de la démarche artistique et des projets antérieurs).

4/ **Un texte d'une page maximum sur la démarche** artistique générale de l'artiste.

B/ Admissibilité

L'appel à projets est ouvert à tous les artistes de nationalité française ou étrangère. Les textes et échanges avec l'Observatoire de l'Espace du CNES se feront en français. La maîtrise de la langue française est de ce fait impérative.

C/ Commission de choix

Une commission artistique associant le commanditaire ainsi qu'un expert extérieur issu du domaine culturel, se réunira dans un délai de 15 jours après la date limite du dépôt des dossiers. Les artistes seront contactés individuellement par mail dans un délai d'une semaine après la tenue de la commission.

D/ Critères de choix

Après examen des dossiers de candidatures, la commission choisira l'artiste selon les critères suivants :

- Originalité et qualité du projet proposé : proposition et écriture plastique, innovation
- Intérêt pour le sujet qui doit apparaître au sein même de la proposition artistique
- Adéquation de la démarche artistique avec le travail sur les archives audiovisuelles
- Capacité de mise en œuvre de la proposition formulée
- Références professionnelles

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : 27 mai 2020 (Voir formulaire de candidature)

Pour toute information complémentaire :

observatoire.espace@cnes.fr



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

APPEL À PROJETS : Conception d'une œuvre originale à partir d'archives audiovisuelles du CNES autour de la thématique *Infrastructures spatiales et territoires*, sur la base spatiale de Kourou en Guyane, de 1960 à 1979.

A/ Coordonnées de l'artiste

Nom, Prénom :

Numéro de Siret (**obligatoire**) :
.....

Numéro d'ordre Maison des artistes, Agessa :
.....

Nationalité :

Adresse :
.....

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Site internet :

Résumé du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

B/ Contenu du dossier de présentation de l'artiste

- 1/ Le présent formulaire de candidature complété et signé avec un résumé du projet
- 2/ La note d'intention
- 3/ Le dossier artistique avec CV
- 4/ La note présentant la démarche générale de l'artiste

C/ Date limite de réception des dossiers

Le dossier de candidature complet doit être envoyé par voie numérique ou voie postale à l'Observatoire de l'Espace du CNES, **le 27 mai 2020 au plus tard à 16h**. Un accusé de réception est envoyé par email, au plus tard, dans un délai d'une semaine à réception du dossier.

D/ Envoi du dossier

Envoi postal en une seule fois, par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi d'un envoi antérieur à cette date). Merci de procéder, par sécurité, à un envoi au format numérique en parallèle.

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES
Observatoire de l'Espace
2, place Maurice Quentin
75039 Paris cedex 01

OU

Envoi par courrier électronique, les éléments du dossier sont envoyés en un seul fichier nommé comme tel : *NOM_Prénom, nom du projet* via wetransfer.com (ou tout autre dispositif de transfert) à l'adresse suivante : observatoire.espace@cnes.fr et le signaler par un courriel séparé.

OU

Dépôt en mains propres au Centre national d'études spatiales
du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00 ; 2, place Maurice Quentin 75001 Paris
Merci de procéder, par sécurité, à un envoi au format numérique en parallèle.

Pour toute information complémentaire sur le projet, veuillez-vous adresser par courrier électronique à : observatoire.espace@cnes.fr
OU à Perrine Gamot : perrinegamotcnes@gmail.com

Fait à , le

Signature

ANNEXE

Les infrastructures spatiales et leur impact sur les territoires : le centre spatial guyanais

Le centre spatial guyanais (CSG), opéré par le CNES au nom de l'État français, est l'une des quatre bases spatiales mondiales. Il s'agit d'une infrastructure complexe qui comprend des aires de lancement associées à des bâtiments d'assemblage des fusées et de préparation des charges utiles qu'elles emportent que ce soient des expériences scientifiques, des satellites de télécommunications ou des engins d'exploration interplanétaires. Il s'avère également nécessaire de disposer de moyens de poursuite et de télémétrie pour étudier la façon dont les vols se déroulent et pour transmettre les instructions et corrections nécessaires à la mission. Une base nécessite donc un vaste terrain plat facile d'accès, dans un site isolé qui soit éloigné des zones habitées pour des raisons de sécurité. Mais une base spatiale, même isolée, demeure également un lieu nourri de multiples interactions avec d'autres infrastructures. Les industries qui construisent les lanceurs et les satellites, d'abord en France, puis en Europe. Les laboratoires scientifiques qui élaborent des expériences qui seront embarquées au début sur des fusées-sondes puis à bord des satellites.

À la suite des accords d'Évian de 1962, la fermeture de la base spatiale française d'Hamaguir, située dans le désert algérien, entraîne la nécessité de construire une nouvelle base de lancement pour les lanceurs de satellites civils. La division équipement sol du CNES analyse plusieurs lieux possibles et rend un rapport le 15 février 1964 qui pointe les avantages de la Guyane parmi 14 autres sites. Le choix de la Guyane est officiellement pris en Conseil des ministres restreint le 14 avril 1964. La Guyane possède en effet plusieurs prérequis pour une base spatiale, tout d'abord sa proximité de l'équateur au 5° de latitude nord qui donne aux lancements de satellites géostationnaires le maximum de chance de réussite et accroît de 15 à 20% les possibilités de charge utile. Ensuite, la possibilité de tirs au-dessus de l'océan sans risque pour les biens et personnes ainsi que l'absence de risques sismiques ou cycloniques. Il y a également suffisamment d'espace pour assurer la sécurité des lancements (notamment en cas de retombées). Il reste encore à savoir où implanter cette base spatiale sur le territoire guyanais.

La Guyane est un département français d'outre-mer situé en Amérique du Sud. Pays équatorial de 90 000 km² où vivent, en 1964, 45 000 habitants dont 30 000 à Cayenne. La zone nord est une côte marécageuse d'environ 300 km. Le site de Kourou est choisi du fait de sa faible végétation (savane) et de son isolement, il est en bordure de l'océan Atlantique, à 70 km au NO de Cayenne dans une région peu peuplée (660 habitants en 1964). Dès le 7 juillet 1964, la Direction Scientifique et Technique de l'Équipement Sol du CNES dresse les actions à entreprendre pour le champ de tir et demande d'affecter comme terrains au CNES une bande littorale de 20 km de profondeur comprise entre le fleuve Kourou et le fleuve Sinnamary, les Iles du Salut, les montagnes des Pères, les savanes Matiti, la partie domaniale du mont Raduel, 4 ha près du futur port du Degrad des Cannes (un centre de transit), 1 à 2 ha près de l'aérodrome de Rochambeau et un terrain de 10 ha pour l'échelon CNES de Cayenne. Bien entendu, cette implantation sur un territoire déjà habité pose des problèmes et engage

des procédures d'achat et d'expropriation. Ainsi, l'implantation du Centre spatial guyanais (CSG) remodèle sur quelques 100 000 hectares un territoire jusqu'alors uniquement occupé par l'habitat créole traditionnel, la forêt amazonienne et les savanes littorales. Il y a donc des enjeux économiques, sociaux et territoriaux dans la décision d'implanter le centre spatial en Guyane. Cette décision d'implanter la base en Guyane n'a pas été bien acceptée par tous les guyanais. Population et élus locaux craignaient une reproduction du modèle militaire de la base spatiale qui était celui d'Hammaguir. Une importante campagne d'information a été indispensable pour expliquer le rôle civil du CSG et pour garantir que ses activités n'avaient aucun rapport avec l'atome. De plus, le CNES rachète les terrains au domaine de l'État et à des particuliers pour assurer une sauvegarde maximale des biens et personnes (90 km). En 1965, 105 familles sont expropriées. Une seconde série d'expropriation a lieu en 1967 pour construire la base Cecles/Eldo d'où sera lancé la fusée *Europa*.

En 1964, de nombreuses reconnaissances du terrain ont lieu, on étudie des possibilités d'aménagement (accès à l'eau, l'énergie, aux télécommunications). Parallèlement, un groupe de travail est constitué pour étudier et planifier les réalisations techniques intéressant le département car, au-delà du centre de lancement, c'est l'infrastructure même du territoire qui est à améliorer. Il faut d'abord allonger la piste d'aviation de l'aérodrome de Rochambeau pour recevoir les long-courriers, puis créer un pont sur le fleuve Kourou, renforcer la route Cayenne-Kourou et surtout réaliser un port sur le Mahury pour pouvoir apporter les matériaux nécessaires à la construction. Les transmissions sont également à améliorer dont les moyens de contrôles aériens à Cayenne, le développement des transmissions Cayenne-Paris, celui des transmissions internes au département, celui des moyens d'investigations météorologiques pour les besoins de la navigation aérienne et ceux du champ de tir pour lesquels le CNES devra nouer des liens avec les organismes d'État concernés. Enfin, il faut songer à loger l'afflux de population que la construction puis l'utilisation du centre va apporter (hôtellerie, etc.). En bref, il faut rapprocher la Guyane de la métropole car en 1964, il faut 10 à 11 heures pour parvenir de Paris à Pointe-à-Pitre en avion, puis encore 11 heures pour arriver jusqu'à Kourou à bord d'un DC4 (après six escales, dont La Barbade, Trinidad, Georgetown, Paramaribo), trajet suivi par diverses embarcations.

Dès 1964, un bureau d'études est choisi pour étudier l'urbanisme de la future base spatiale. Selon le SMUH (Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat), l'économie locale impose une certaine densité des installations. La cité de chantier qu'habiteront les ouvriers et les cadres pendant la construction doit être vue comme définitive à moyen terme, dans son implantation et dans son infrastructure. Il est recommandé de projeter la ville chantier en fonction des besoins initiaux qui demeureront à savoir le logement, le travail, les services, les équipements pour la jeunesse et ceux de formation. Cette cité préfigure donc la ville de Kourou qui doit être pensée comme ouverte et indépendante du CNES.

« [...] il paraît sage de proposer un certain nombre de pôles d'attractions géographiquement distincts autour desquels on devra laisser s'opérer la distribution de la population : plages, piscines, sports, excursions : chevaux, tennis, voile... (...) Ajouter au centre urbain la combinaison bibliothèque, ciné-club, centre de conférence. Chacune de ces activités peut être démarquée de façon très simple, sans luxe inutile. Répartis dans la ville et ses environs, ces pôles de loisirs seront peut-être un peu plus coûteux que rassemblés en un seul mais une dispersion minimale paraît être une condition *sine qua non* d'une vie sociale normale. » *Extrait du rapport sur les possibilités techniques de la Guyane pour la réalisation du Centre, SMUH, 1964, archives du CSG Kourou, cote 142W29. SERETE.*

En septembre 1965 peut alors démarrer l'implantation de la cité de chantier, originellement composée de bungalows en bois. Au début de 1966, la cité de chantier comptait environ 200 logements (81 bungalows appelés pavillons Calypso, et 30 dortoirs pouvant loger 1200 personnes), un restaurant de chantier (façon buffet libre), une infirmerie, un ensemble de services sociaux et urbains, et assurait l'accueil de près de 1000 personnes employées sur divers chantiers. Une base hôtelière vient s'ajouter à ces infrastructures, qui deviendra plus tard l'Hôtel des Roches abritant les bureaux du détachement Infrastructures Sol du CNES et ceux des bureaux d'études. En 1967, le chantier du CSG et de la ville de Kourou compte 2322 travailleurs (1153 guyanais, 679 sud-américains et 409 européens). Ainsi, puisque la Guyane n'offrait pas l'environnement industriel et socio-économique dont le centre spatial avait besoin, le CNES l'a développé. La ville de Kourou bénéficie de l'implantation du CSG par l'installation d'artisans, d'industries, de commerces et d'établissements scolaires. Le réseau routier est amélioré. Le CNES assure le financement des logements de Kourou jusque fin 1967 puis la société immobilière de Kourou (SIMKO) prend le relais : elle doit aménager des zones urbaines, promouvoir et gérer les logements.

L'aménagement des champs de tir accélère quand le port de Kourou est opérationnel en mai 1966. Fin 1967, la station de poursuite de satellites et la station météo sont mises en service, puis viennent le centre technique et les aires de lancement en 1968. C'est l'ensemble de lancement des fusées-sondes (ELFS) qui est le premier à être opérationnel, le 9 avril 1968, achevé avant le reste de la base. Cet ensemble, implanté à environ 7 km du centre technique, est composé d'un centre de lancement, de deux halls d'assemblage et de cinq plates-formes de lancement constituant l'essentiel des moyens nécessaires à la préparation des fusées-sondes et au déroulement des chronologies, le tout réparti sur une superficie de 12 hectares.

Selon le type de fusée, les infrastructures évoluent. Ainsi, les fusées à « poudres » ont une rampe particulière et un abri mobile se déplaçant sur une voie ferrée tandis que les fusées à « liquides » ont une tour portique avec un mât ombilical. Le centre de lancement lui est un ouvrage de type blockhaus capable de résister à l'onde de choc générée par l'explosion sur rampe. Dans ce centre se trouvent le poste de commandes, les liaisons filaires avec les pointes

de fusées et des laboratoires destinés à la préparation des charges utiles. Il possède enfin une station de réception de télémétrie permettant une visualisation en temps réel de certains paramètres au cours des derniers contrôles de la pointe avant la mise à feu. Cet ensemble de lancement sera complété par des ouvrages annexes pour la préparation des matières dangereuses et le contrôle de dispositifs pyrotechniques et d'un mât météorologique pour la mesure des vents complété tous les 20 mètres d'anémomètres et de girouettes. La deuxième zone de lancement à être terminée en 1969 est celle du lanceur de satellite français Diamant-B. L'ensemble de lancement Diamant (ELD) a un bâtiment spécifique pour l'intégration des lanceurs (BIL). En mars 1969, le radar Bretagne sur la montagne des Pères est opérationnel. En 1970, c'est la mise en service du radar de Montabo, près de Cayenne.

Mais le CSG est aussi une histoire européenne. En janvier 1965, le gouvernement Pompidou accepte d'accueillir le champ de tir pour le lanceur *Europa-2*, autorisant les organisations internationales et pays européens engagés dans ce programme à venir l'utiliser. Début 1971, l'ensemble de lancement Europa-2 est achevé ainsi que l'usine d'oxygène et d'azote liquide. Le programme Europa sera finalement un échec mais les infrastructures construites seront réemployées. Un financement de l'Agence spatiale européenne (ESA) intervient en 1976, et permet de nouveaux développements pour mettre les installations en conformité avec les besoins du futur lanceur *Ariane* dont le premier exemplaire sera lancé en 1979.

Entre le début des travaux en 1965 et 1979, les infrastructures se multiplient pour mailler le territoire guyanais de nouveaux équipements liés à la fois aux nécessités de la vie sur place mais également aux besoins plus techniques d'un centre spatial. Non seulement l'appontement et la zone portuaire de Kourou sont réalisés ainsi que des terrassements généraux, des aménagements de voirie ou encore la desserte en eau et électricité et l'assainissement d'une ville de 6000 habitants, mais encore le centre technique du CSG se dote de moyens techniques au sol pour opérer ses activités de base spatiale, notamment les ensembles de lancement de fusées-sondes et de *Diamant* rapidement augmentés d'un champ de tir européen. Une évolution rapide qui mènera à l'actuel port spatial.

DOCUMENTATION VISUELLE

Extrait du corpus d'archives audiovisuelles du CNES

[Guyane et recherche spatiale, 13', 1967](#)



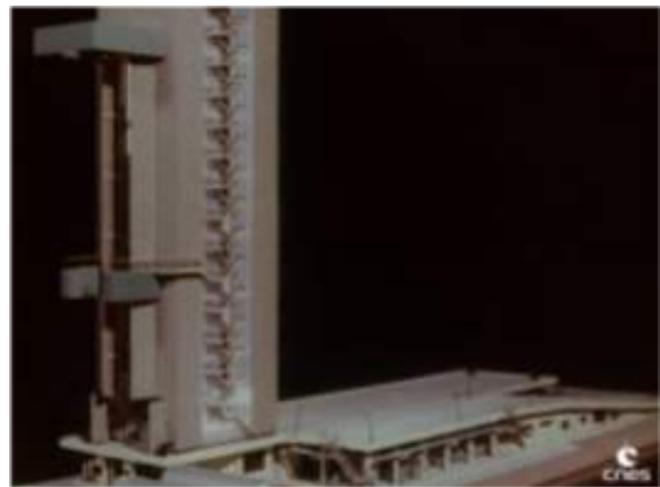
[Le Centre Spatial Guyanais, 10', 1973](#)



[Le centre spatial Guyanais, 6'47'', 1969](#)



[Symphonie, jusqu'à 3'21'', 1974](#)



[Les rendez-vous de la Guyane, 3'3'', 1970](#)



[Vivre à Kourou, 28', 1980](#)



Sites internet :

Les installations du passé : <http://www.cnes-csg.fr/web/CNES-CSG-fr/9780-les-differentes-installations-du-passe.php>

Visite virtuelle du CSG à 360° : <https://static.zoomez.fr/medias/csg/index.html>

Nos premières années : <https://nospremieresannees.fr/SitesLancement/kou-kourou/kourentree/kourentree.html>